



POLITIQUE D'ENGAGEMENT DANS LE CADRE DE LA GESTION D'OPC

Dans le cadre de la mise en œuvre
de la Politique d'Engagement Actionnarial

58 avenue Marceau, 75008 Paris
T. +33 (0)1 45 05 55 55
www.montpensier.com

Préambule

Montpensier Finance met en œuvre des process et une organisation ayant comme objectif de respecter les Principes pour l'Investissement Responsable édictés par les Nations Unies.

Les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies déterminent un cadre international référent et reconnu pour les acteurs de la finance.

En signant ces principes, Montpensier Finance s'engage publiquement, en tant qu'investisseur, à les adopter et à les appliquer dans la mesure où cela est compatible avec ses responsabilités de gestionnaire. Montpensier Finance s'engage également à évaluer l'efficacité et à améliorer le contenu des Principes avec le temps. Nous sommes convaincus que cela nous rendra plus à même de répondre à nos engagements envers les bénéficiaires et de mieux faire concorder nos activités d'investissement avec l'intérêt général.

Dans ce cadre, Montpensier Finance a mis en place une Politique d'engagement actionnarial, qui se compose d'une Politique de Vote et d'une Politique d'Engagement, qui s'appliquent à la gestion active actions et obligations convertibles.

Ce document présente la Politique d'Engagement mise en place, qui s'applique à la gestion active actions et obligations convertibles.

1. Principes généraux

La politique d'engagement actionnarial de Montpensier Finance se compose d'une Politique de Vote et d'une Politique d'Engagement.

Montpensier Finance considère l'exercice du droit de vote comme faisant intégralement partie de sa gestion et comme devant être exercé dans le meilleur intérêt des porteurs.

La politique de droits de vote de Montpensier Finance vise à promouvoir la valorisation à long terme des investissements des OPC. Elle encourage la diffusion des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

L'univers des sociétés sur lesquelles les gérants sont invités à concentrer leur démarche d'engagement est constitué des sociétés qui ont une notation ESG jugée insuffisante, ou susceptibles d'être exposées à des controverses ESG, afin de les encourager à améliorer leurs pratiques sur les questions environnementales, sociales, et de gouvernance d'entreprise, qui sont des facteurs de performances durables.

La démarche mise en œuvre par Montpensier Finance s'inscrit dans le cadre des 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

2. Démarche d'Engagement

Les équipes de gestion sont invitées à soulever toute question ou sujet d'attention auprès des entreprises lors de leurs échanges, en particulier lorsque les questions ESG apparaissent insuffisamment prises en compte ou communiquées.

Les gérants, assistés par l'analyste ISR, mèneront un dialogue positif et constructif de moyen - long terme avec les sociétés en portefeuille.

Ce dialogue peut prendre plusieurs formes :

- ✓ Contacts avec la société ;
- ✓ Envoi des intentions de vote des gérants à la société, préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale.

Cet engagement a comme objectif :

- ✓ D'encourager les sociétés à mettre en œuvre une démarche ESG ;
- ✓ D'encourager les sociétés à communiquer sur leurs pratiques ESG.

Notre politique d'engagement repose sur une suite d'étapes : l'identification d'axes de progrès, l'engagement-même, le suivi, soumis à une procédure d'escalade potentielle, et la conclusion de notre analyse.

Notre identification d'axes de progrès repose sur une multiplicité de sources. En effet, l'origine de la procédure d'engagement est nourrie par notre analyse annuelle de la valeur concernée, l'apparition d'une controverse, un manque d'informations extra-financières sur un sujet pertinent, des résolutions proposées en Assemblées Générales, sur la base d'une note publiée par un broker, sur un focus thématique que nous souhaitons adresser (biodiversité, énergies fossiles, SBTi, ...).

Suite à l'identification d'axes de progrès pour une valeur en portefeuille, nous formalisons nos attentes et partageons ces objectifs avec l'entreprise concernée. Ces axes concrets et dans la plupart des cas mesurables nous permettent de guider l'entreprise et d'acquérir une meilleure connaissance de leurs pratiques ESG.

Le résultat de ces dialogues fait l'objet d'un suivi par l'équipe d'analyse ISR, en charge de piloter les cas d'engagements et d'analyser les réponses obtenues de la part de l'entreprise concernée. Le suivi de ces échanges peut être complété par l'accès à de nouvelles informations publiées par l'entreprise, venant étoffer notre analyse de la valeur.

Nous nous appuyons sur une procédure d'escalade dans la mise en œuvre de notre politique d'engagement. En cas de dialogue non-fructueux, la prise de contact est répétée l'année suivante. Les réponses non-satisfaisantes et répétées peuvent influencer l'analyse ESG d'une valeur, et dans certains cas mener à des changements dans la gestion du portefeuille. Les mesures prises peuvent aller jusqu'à la cession de tout ou partie de la ligne concernée, en fonction des conditions de marché, et dans le meilleur intérêt des porteurs.

Nous publions les conclusions de ces échanges dans notre rapport d'engagement annuel, disponible sur notre site internet :

https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/engagement_rapport.pdf

3. Mise en œuvre

En complément des initiatives d'engagement que nous conduisons en direct, habituellement auprès de Petites et Moyennes Valeurs, nous participons aux actions collectives d'engagement en « pool », mises en œuvre par ISS dans le cadre de son programme ISS ESG, pour les Grandes Valeurs.

La démarche de Montpensier Finance s'appuie sur :

- ✓ La recherche ESG de MSCI ESG Research, pour déterminer la notation ESG des valeurs ;
- ✓ L'analyse des équipes de gestion et de l'analyste ISR ;
- ✓ Les recommandations sur la gouvernance d'entreprise publiées par ISS Governance, dans le cadre de l'application de la Politique de Vote de Montpensier Finance ;
- ✓ Les actions collectives d'engagement mises en œuvre par ISS dans le cadre de son programme ISS ESG.

La démarche mise en œuvre s'applique de différentes manières :

- ✓ Exercer nos droits de vote en prenant en compte les critères ESG ;
- ✓ Encourager et accompagner les sociétés dans une démarche ESG plus forte.